

Sujet : [INTERNET] Refus catégorique

De : COUDRAUD DOMINIQUE <domi.coudraud@orange.fr>

Date : 17/10/2023 05:52

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Madame, Monsieur,

ou allons nous avec toutes ces machines à vent dans le Nord Charente? (quand il y en a).

Nous ne sommes plus a lépoque de Don Quichotte, mais ça lui ressemble dans la mesure ou, tout comme lui, nous sommes totalement désarmés devant ces monstres d'acier.

Les lobbies Éoliens sont tout puissants, preuves il en est, des patrimoines BAFOUÉS (le château de Verteuil-sur-Charente par exemple avec un horizon cerné d'eoliennes a 360 degrés...).

Installez vous ailleurs, sur la côte Atlantique par exemple, il y a du vent à volonté, oui mais il y a beaucoup d'argent.

Hors notre campagne est pauvre, la pauvreté est visible, hors l'argent, votre ARGENT, ouvre les portes et règle tout car il rend les gens aveugles.

Notre Nord Charente est saturé de ces monstres de d'acier. C'est laid c'est moche à perte de vue.

Et quand est il de la faune et de la flore, vous y pensez? Nous êtres humains en sommes DEPENDANTS!

Allez en espérant que la "raison" soit la plus forte, et que vous diziez NON à ce nouveau projet DESTRUCTEUR.

Merci Dominique coudraud/ Verteuil-sur-Charente

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Contre le projet ABOWIND sur Marcillac-Lanville

De : Anne Giacomelli <anne.giacomelli@free.fr>

Date : 17/10/2023 06:33

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Je m'oppose encore et toujours à de nouveaux projets éoliens dans notre magnifique région pour sensiblement les mêmes raisons.

-J'ai un gîte de tourisme et à force de planter des éoliennes à tout va plus personne ne viendra chez moi.

-J'ai beaucoup investi pour cette activité et je m'attriste de la baisse de l'immobilier.

-A ce niveau c'est une question de bon sens et de décence. Il y a tellement d'éoliennes en Charente que nous ne voyons plus ni paysage et ni un bout de ciel immaculés.

Anne Giacomelli

06 81 31 84 17

<https://airbnb.com/h/lamaisongiacomelli>

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Projet éolien

De : Raphaëlle martin <raphaelle.16110@gmail.com>

Date : 17/10/2023 07:58

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Mme Martin Raphaëlle

16140 Aigre

A Aigre

Le 17 octobre 2023

Madame, Monsieur,

Par cette présente, je souhaite soutenir et donner un avis favorable au projet éolien.

Les éoliennes offrent une énergie renouvelable et arborée, non polluantes ni pour les sols ni même pour les eaux.

Étant moi-même très respectueuse de l'environnement, il me paraît important de prendre en considération le fait que ces sources d'énergies n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Il est important de tout mettre en œuvre pour préserver la biodiversité actuelle mais surtout future.

C'est pour quoi je souhaite que ce projet aboutisse de manière positive car nous devons nous soutenir et nous engager dans une lutte contre le réchauffement climatique.

J'espère que mes arguments seront vous convaincre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Sujet : [INTERNET] Anti-éolien à Marcillac-Lanville

De : Forgerit Maria <mariaforgerit@orange.fr>

Date : 17/10/2023 09:01

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,

En raison de la dépréciation de notre site et de la proximité du prieuré de Lanville, classé , je vote

> « Contre ce Projet » !

Nous ne pouvons accepter ces nouvelles éoliennes quiaturent notre Nord- Charente et qui entraînent une forte agressivité au niveau des les habitants qui ne sont pas écoutés.

Nous rejoindrons le maire d'Aigre, Renaud Combaud et la Communauté de Communes

« Cœur de Charentes » pour exprimer notre opposition!

En espérant que vous prendrez en compte notre avis.

Maria Forgerit

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] opposition au projet eolien de marcillac lanville

De : marie claudie delfau <mc.delfau@orange.fr>

Date : 17/10/2023 10:41

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

MADAME LA PREFETE

Nous sommes opposés au projet éolien de MARCILLAC -LANVILLE

TROP D'EOLIENNES SUR LE TERRITOIRE

pas le bol de cette luminosité la nuit

aucun respect de la nature

ET PRODUCTION MINIMALE PAR RAPPORT AUX STATISTISQUES DE RTE.

SALUTATIONS RESPECTUEUSES

MC DELFAU

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable

De : alain mathieu <alain.mathieu260@orange.fr>

Date : 17/10/2023 12:36

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Veillez trouver en PJ pdf mon avis défavorable

En effet propriétaire foncier à Marcillac et habitant du Nord Charente je suis totalement opposé aux projets éolien qui n'apportent rien au mieux vivre sur ce territoire et je partage les observations très techniques des opposants qui participent à cette consultation.

Respectueuses salutations

— Pièces jointes : —

Gabégie.pdf

30 octets

AVIS DEFAVORABLE

GABEGIE

Comme tant d'autres, le projet éolien de Marcillac Lanville est une gabégie . Diligenter une procédure d'enquête publique est une gabégie , de l'étude de faisabilité jusqu'à l'indemnisation du commissaire enquêteur (désolé je ne veux oublier personne) et de l'auxiliaire de justice qui constate l'implantation des arrêtés sur la ZIP et qui refusera ensuite de constater des nuisances acoustiques dites de voisinage prétextant le risque de conflit d'intérêt, ou constatera selon l'appropriation de la réglementation que le promoteur s'en est faite.

Détruire pour reconstruire oui, construire pour détruire non

Le château de Marcillac Lanville détruit et abandonné à la végétation

l'abbaye en partie sauvée. Des années d'investissements gratuits (chantiers de jeunes, subventions dons de particulier et d'entreprises) ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel d'intérêts commerciaux et inter-nationaux. Gabégie.

Continuer la destruction du patrimoine mondial de l'UNESCO qu'est le chemin de Compostelle (via turonensis) depuis son entrée Nord dans notre département (Verteuil, Lichères, Tusson) mais aussi Le GR 36 qui rejoint Aulnay.

Occulter les investissements des communes des CDC et du département depuis des décennies pour arrêter les touristes dans notre département Gabégie.

Ce saccage de notre environnement patrimonial et paysager dont l'implantation de l'industrie éoliennes et plus largement les ENR (ex :photovoltaïque) est un miroir aux allouettes. Mais qui se cache derrière ?

Là c'est ABOWIND là bas IBERDROLA et etun grand ou un petit? Allez le grand M.... à moins que ce ne soit que ...?

Au fait quand une entreprise investit, l'acceptation de son implantation est toujours en lien avec une promesse d'emplois! Alors combien pour Marcillac Lanville et les villages satellites de la ZIP? ZERO

Pas d'emplois, une population vieillissante, pas de richesse, pas d'activité, pas d'attractivité, pas de recettes et les prometteurs envolés. Les tas de ferraille à hélices attendront le démantèlement

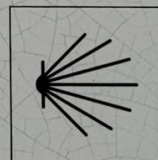
GABEGIE

Au titre de la convention internationale
pour la protection du patrimoine culturel et naturel
**LES CHEMINS DE
SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE**
en **FRANCE**
ont été inscrits par
l'UNESCO
sur la liste du Patrimoine Mondial
afin qu'ils soient protégés au bénéfice de toute
l'humanité.

**L'ÉGLISE
SAINT-HILAIRE**

et les autres monuments notables inscrits à ce titre
étaient des jalons sur les routes qu'empruntèrent
au moyen-âge d'innombrables pèlerins.

- MCMXCVIII -
- 1998 -



Bien évidemment c'est Saint Hilaire de Poitiers, la Prieurale de Marcillac Lanville est aussi un des jalons du «grand chemin».

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Opposition totale au projet éolien de Marcillac-Lanville

De : "4daltons" <4daltons@wanadoo.fr>

Date : 17/10/2023 13:07

Pour : <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Dr Jean-Louis CARDE

A Villefagnan

A Monsieur le commissaire-enquêteur,

Pour le projet éolien de Marcillac-Lanville

Issu d'une vieille famille solidement implantée en Charente depuis plus de 4 siècles, Ayant eu en particulier des ancêtres à Lanville, je suis effaré de voir avec quelle désinvolture nos responsables s'acharnent à soutenir des « projets insoutenables »(1) qui détruisent notre patrimoine tout en portant atteinte à notre avenir pour la survie de la planète.

(1) Insoutenables car tout citoyen informé des nuisances générées par les éoliennes ne peut décemment vouloir généraliser leur installation

- **Pharmacien de formation, et de ce fait, chimiste mais également formé aux sciences de la Nature et de la Vie, et randonneur, j'ai eu l'extrême tristesse de voir détruire le site de Lichères, site extrêmement précieux, patrimoine rare et classé où désormais ce n'est plus son abside seule que je vois apparaître dans les blés, mais de monstrueuses éoliennes qui s'élèvent en perspective. Comment l'architecte des monuments historiques peut-il accepter de voir détruire ces paysages par des générateurs inefficaces alors que la moindre construction invisible à moins de 300 mètres d'un monument classé fait l'objet de tracasseries administratives, même dans la couleur d'une peinture ! Intérêt général, me direz-vous : vous verrez plus loin que les éoliennes sont loin d'être dans intérêt général de notre planète.**
- **Si de tels projets avaient réellement un impact sur le bilan carbone et notre survie, nous pourrions comprendre, mais tel n'est pas le cas.**

Tout le monde sait désormais que l'installation d'éoliennes est générateur de G.E.S ^[1] :

Au niveau de l'acquisition des matières premières nécessaires et de leur construction elle-même, nous savons désormais que les éoliennes sont génératrices d'émissions de carbone :

- **tant par l'extraction hyper toxique des terres rares qui remuent des milliers de tonnes de terres et de roches, consomment et polluent ces terres en mélangeant des milliers de m3 d'eau potable, qui seraient nécessaires à la consommation humaine, à de l'acide sulfurique, dont la pulvérisation provoque des cancers de la peau. Mais qu'importe toute ce gâchis et cette incroyable pollution, puisque nous, petits Européens nantis nous traitons cette pollution loin de chez nous (Chine, Afrique, USA, Amérique du Sud,**

[2]
Malaisie , etc...

- tant par la déforestation en Amazonie pour utiliser le bois de Balsa utilisé pour l'armature des éoliennes
- tant par la pose de socles en béton et d'ossatures en acier pour lesquels nous n'avons aucune garantie de démantèlement
- Tant au niveau du réseau de connexion de ces éoliennes dont le coût est faramineux : près d'un milliard d'euros/an pendant plusieurs années..

Au niveau du fonctionnement des éoliennes, les Norvégiens ont démontré (Etude Solberg-2021) avec leurs 400 éoliennes qu'elles émettaient dans l'atmosphère, suite à la composition des pales, du bisphénol A (BPA). Or un seul Kilo de BPA contamine à lui seul 10 milliards de litres d'eau ! Les éoliennes diffusent également le SF6 (Hexafluorure de Soufre), G.E.S : chaque kilo de SF6 émis équivaut à 23,5 tonnes de Co2 ! Le SF6 est le G.E.S. le plus toxique du monde. Son potentiel de réchauffement global (PRG) est à 100 ans, 23500 fois supérieur au Co2. Sa durée de vie est de 3200 ans !

En 2017, les nacelles d'éoliennes ont représentées (déjà) plus de 8% des émissions de SF6 en Europe.

Veut-on généraliser cette pollution sournoise progressive ?

Au niveau de l'élimination des éoliennes, il en est de même : Avez-vous vu ce que les Allemands font de leurs pales d'éoliennes : ils les enterrent dans de grands cimetières car ces pales ne sont pas recyclables.

Quant aux piliers, il faut les faire sauter à la dynamite !

Tout ceci n'est qu'un très modeste aperçu des nombreuses nuisances générées par les éoliennes.

Mais revenons à Marcillac-Lanville :

Il est indéniable qu'au niveau de l'impact paysager, le Nord-Charente, le Sud-Vienne et le Sud deux-Sévrien est déjà largement saturé par des réalisations anarchiques très nombreuses. A Marcillac-Lanville, nous atteignons des sommets puisque le prieuré de Lanville est incontestablement l'un des plus beaux bijoux de la Charente, sans compter que vu la situation des reliefs avoisinants, il est probable que ce projet aura un impact sur St-Amand de Boixe et son abbaye à proximité.

C'est une ineptie suprême ! la goutte qui fait déborder le vase de notre « ras-le-bol » régional devant tant d'aveuglement et d'incapacité des pouvoirs publics !

Pourquoi s'acharner devant des projets aussi indéfendables aussi inutiles et aussi nuisibles pour l'économie de la France. Je rappelle que tous ces projets ne rapportent rien à notre économie puisqu'ils sont réalisés par des personnels et des entreprises étrangères, à des coûts prohibitifs au détriment de notre projet nucléaire (qui lui n'est pas générateur de Co2) et qui faisait travailler de nombreuses entreprises françaises.

Faut-il également rappeler qu'une seule centrale nucléaire comme CIVAUX (2 générateurs) équivaut à plusieurs milliers d'éoliennes sans pour autant défigurer l'ensemble du patrimoine

architectural et paysager du Poitou-Charentes.

Faut-il rappeler que la construction et l'utilisation des éoliennes n'est pas autofinancée et qu'EDF doit mettre en veille sa production nucléaire (pure perte puisqu'elles ne sont pas arrêtées) pour prioriser l'utilisation de la production des éoliennes, lorsque celles-ci produisent (22% du temps !) et qu'EDF a l'obligation de racheter cette production alternative à des prix prohibitifs.

Faut-il rappeler que dans les autres pays Européens ayant stoppé le nucléaire, ce sont des centrales hautement polluantes (et génératrices de Co2) qui remplacent les éoliennes lorsque celles-ci ne fonctionnent pas (78% du reste du temps, quand pas de vent)

Et de ce fait : Faut-il rappeler que se sont les gros producteurs d'énergies fossiles qui subventionnent la construction d'éoliennes ...

Nous ressentons donc une forte exaspération suite à :

- **Un acharnement sur notre région, tout cela pour un projet extrêmement nuisible et indéfendable pour notre avenir écologique, au regard de notre patrimoine et du réchauffement climatique.**
- **Une inquiétude devant l'incapacité, l'ignorance, l'inconscience et très probablement le mercantilisme de nos responsables, prêts à brader la qualité future du patrimoine mondial de nos enfants. Inquiétude car ces décisions auront des conséquences irréversibles sur notre planète à un moment où il faudrait très rapidement agir pour la sauver. En particulier la déforestation, la destruction du sol et son extrême pollution générée par l'extraction des métaux rares nécessaires aux énergies nouvelles soi-disant « décarbonées » ne semblent pas vouloir être impacté dans le bilan carbone !**
- **Un écœurement devant le mépris des règles démocratiques :**
 - **Non respect des décisions de justice piétinées constamment par des recours devant les tribunaux par des sociétés étrangères qui ne voient que leur enrichissement.**
 - **Non respect des décisions des élus locaux**

Je citerai juste quelques autres arguments déjà amplement évoqués par d'autres habitants de notre région tels :

- **attractivité réduite du territoire, dépréciation immobilière**
- **atteinte à la santé humaine et animale, pollutions sonores (dont infra-sons), visuelles etc qu'il faudra bien un jour cesser de taire et de camoufler.**
 - **Tous ces arguments ont fait l'objet d'études documentées quoique souvent non prises en compte !!!**

Je m'oppose donc fermement à ce projet.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de prendre votre décision, non pas sous la pression de considérations économiques ou politiques à cours terme, mais en connaissance éclairée des conséquences dramatiques qu'aurait la persistance de projets d'installations soient disant énergétiquement vertueuses qui n'en ont que le nom, mais plutôt en écoutant le choix démocratique des populations concernées.

Avec mes sentiments respectueux et confiants.

Dr Jean-Louis CARDE

[1]

G.E.S : Gaz à effet de Serre

2

En Malaisie, la raffinerie de « Terres rares » qui fournissait depuis 1982 Mitsubishi a fermé en 1992, suite à l'apparition de nombreux cas de Leucémies et de malformations à la naissance

[1]

G.E.S : Gaz à effet de Serre

[2]

En malaisie, la raffinerie de « Terres rares » qui fournissait depuis 1982 Mitsubishi a fermé en 1992, suite à l'apparition de nombreux cas de Leucémie et de malformation à la naissance

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Marcillac-Lanville

De : Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double <defense.dronne.double@gmail.com>

Date : 17/10/2023 13:11

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous devez donner un avis défavorable au projet de Marcillac-Lanville pour au moins deux raisons incontestables.

1. Une demande de dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées est indispensable pour ce projet.

Selon l'avis de Conseil d'État du 9 décembre 2022 :

- « la destruction ou la perturbation des espèces animales [protégées], ainsi que la destruction ou la dégradation de leurs habitats, sont interdites »
- « le système de protection des espèces impose d'examiner si l'obtention d'une dérogation est nécessaire dès lors que des spécimens de l'espèce concernée sont présents dans la zone du projet, sans que l'applicabilité du régime de protection dépende, à ce stade, ni du nombre de ces spécimens, ni de l'état de conservation des espèces protégées présentes. »
- « le pétitionnaire doit obtenir une dérogation " espèces protégées " si le risque que le projet comporte pour les espèces protégées est suffisamment caractérisé. »

Il n'est nullement établi, compte tenu des échanges entre la MRAE et le pétitionnaire concernant les rapaces, l'Outarde canepetière et les chiroptères, que le risque n'est pas caractérisé. La demande de dérogation s'impose donc.

2. La saturation des éoliennes dans le territoire concerné doit être prise en compte.

L'amendement introduit par la députée Delphine Batho dans la loi d'accélération des énergies renouvelables tend à tenir compte du nombre d'éoliennes déjà installées dans le territoire, de la nécessité d'éviter le « tout éolien » et de la prévention de la saturation visuelle dans les paysages.

Le code de l'environnement a été ainsi modifié : « L'autorisation environnementale tient également compte, le cas échéant, du nombre d'installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent déjà existantes dans le territoire concerné, afin de prévenir les effets de saturation visuelle en vue de protéger les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1. »

Nous vous remercions de prendre en compte ces considérations défavorables à ce projet de centrale éolienne.

Le bureau d'Asso3D – Défense du val de Dronne et de la Double



Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort

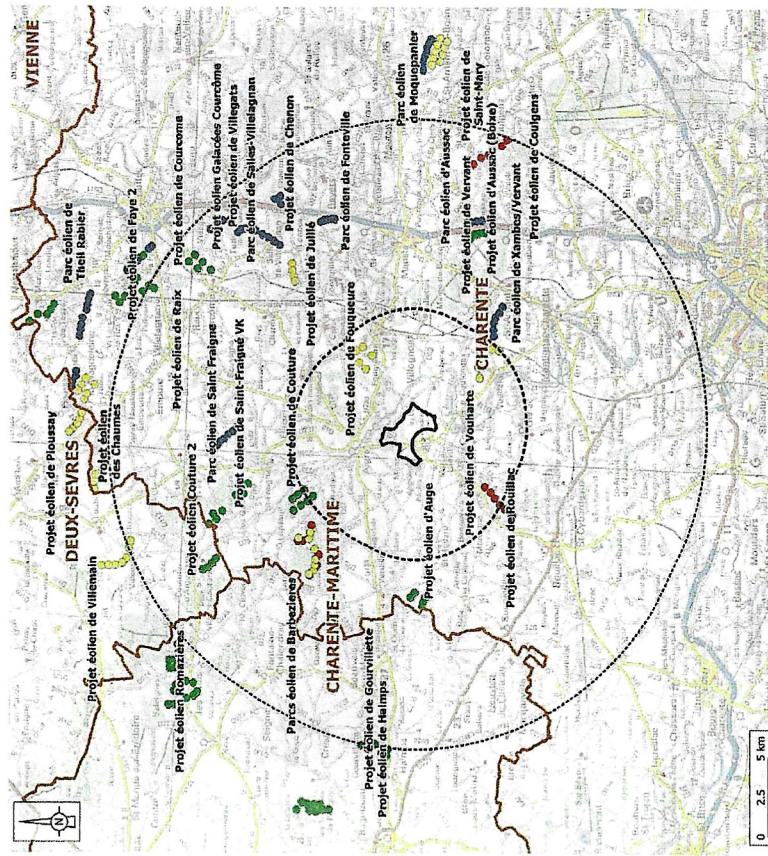


Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : J.A.M.E.S.

Code postal : 16140 Ville : AIGRE

Adresse mail : detandbobjames@outlook.com

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :
(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

... Soit plus de 400 machines ! Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence** : la désertification

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres** : *Manque... d'étude... se... qui... se passe... au fin de vie des éoliens.*

Fait à Marcillac-Lanville

Date: *17.10.12*

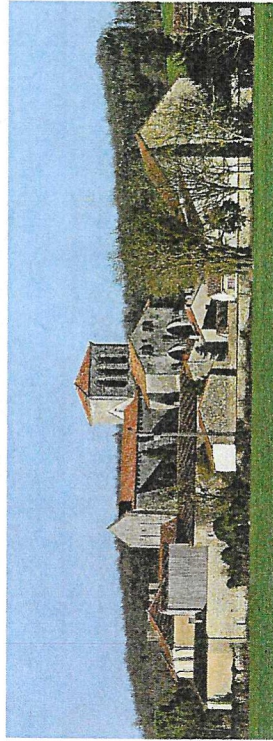
Signature.....

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :

« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes... »

Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18, 30 septembre et 5, 12, 18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] Projet éolien

De : Michel CAZET <cazet.michel@orange.fr>

Date : 17/10/2023 13:40

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

bonjour

je vous joint mon bulletin pour le projet éolien.

cordialement

— Pièces jointes : —

Projet Eolien marcillac Lanville_20231017_0001.pdf

30 octets



Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort



Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : *CARRET Michel*.....

Code postal : *16140* Ville : *St-Pé-Séou-AIGRE*.....

Adresse mail : *Carret.michel@orange.fr*.....

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :
(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

La dégradation du paysage naturel dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

La mise en péril de la biodiversité : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

Les effets nocifs sur la santé des riverains: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification

Le non respect de l'opposition de la population et des élus

La dépréciation immobilière : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

Les projets éoliens créent des tensions et des clivages entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

Autres :.....

Fait à Marcillac-Lanville
Date... 17/10.....

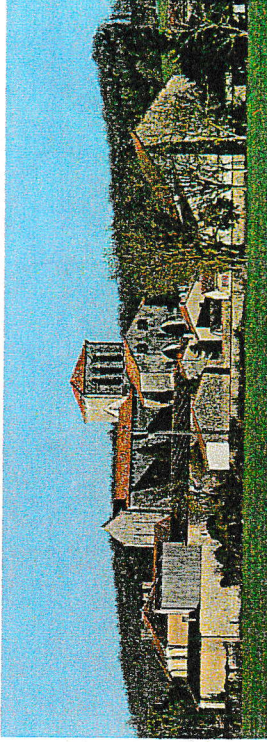
Signature.....

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :
« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes.... »
Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18 , 30 septembre et 5 ,12 ,18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] enquête publique du projet eolien de Marcillac-Lanville

De : Jean-Luc PARIS <jean-luc.paris0478@orange.fr>

Date : 17/10/2023 14:35

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Dans le cadre de cette enquête, voici mon avis:

Même si je ne réside pas sur place, je suis pour moitié issu de familles charentaises ayant en grande partie résidé dans les localités voisines de Marcillac-Lanville. C'est la raison pour laquelle je reste très attaché à cette région dans laquelle j'ai passé de merveilleux moments d'enfance, où j'ai encore de nombreux liens familiaux et où j'ai hérité de quelques biens. Aussi, concerné par le projet éolien de Marcillac-Lanville, j'ai porté une attention toute particulière à la lecture du projet. L'étude s'avère extrêmement détaillée et y sont appréhendés entre autres les aspects environnementaux et les mesures de préservation de la faune et de la flore. Les possibilités de risques, qu'ils soient de nature hydrologique, géologique, climatique ou industrielle sont pris en compte et malgré les dimensions importantes des mats, il semble bien que leurs implantations tendent à limiter les nuisances visuelles.

Le choix du développement de l'éolien est une décision gouvernementale qui correspond à une nécessité d'autant plus pressante que les récents évènements mondiaux risquent fort d'affecter nos disponibilités en gaz et en pétrole qui contribuent encore pour une part non négligeable à la production de l'électricité. Les nombreux détracteurs hostiles à l'implantation de grands parcs éoliens implantés dans ma région de résidence, avouent maintenant l'exagération des nuisances annoncées dans les réseaux sociaux. Je ne vois que des avantages à la réalisation de ce projet présenté à travers un solide dossier.

Jean-Luc PARIS

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Marcillac -Lanville

De : mireilleleger16@gmail.com

Date : 17/10/2023 15:19

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Mireille Leger
Villejesus
16140 Aigre

À Monsieur le Commissaire enquêteur , Patrice Lamant,

Je suis contre le projet éolien de Marcillac -Lanville pour les raisons suivantes :

- * Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes sont déjà installées en nord Charente). Nous avons contribué largement à l'effort en énergies renouvelables.
- *La dégradation des paysages naturels . Je refuse de vivre sur une zone industrielle .
- * Le socle et l'accès aux éoliennes participent à l'artificialisation des sols alors que la politique actuelle est de lutter contre l'artificialisation des terres agricoles.
- *La mise en péril de la biodiversité. En effet la LPO a décompté 56 000 oiseaux happés et tués par les éoliennes . L'agriculture intensive utilisant des pesticides a déjà fait chuté les populations d'oiseaux des champs de 43% en 40 ans .
- *Les signaux rouges des éoliennes entraînent une gêne visuelle nocturne. (40 flashes par minute).
- *La dépréciation de l'immobilier. (25% en moyenne)
- * La performance énergétique de l'éolien a un rendement faible et repose sur la puissance du vent . Son coût est dispendieux par rapport à son rendement.

Fait a Villejesus le 14 octobre 2023

Mireille Leger

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Enquête public contre le projet éolien

De : Christelle CARDIN <christellecardin@orange.fr>

Date : 17/10/2023 16:13

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez ci joint plusieurs personnes contre le projet éoliens ,en espérant ne pas subir ces éoliennes qui vont nuire à notre vie paisible sur notre belle commune de MARCILLAC-LANVILLE;

Cordialement.

Mme CARDIN CHRISTELLE.

— Pièces jointes : —

IMG_20231017_0004.pdf

30 octets

IMG_20231017_0005.pdf

30 octets

Mme CARDIN Christelle

7 impasse des marais, AIZET
16 140 MARCILLAC-LANVILLE

A MARCILLAC le 10 Octobre 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet A Bowind sur la commune de Marcillac-Lanville plus exactement sur AIZET là où j'habite et où j'exerce mon métier d'assistante maternelle agréée. Plusieurs parents ont refusés de me faire garder leur nourisson en raison du projet éolien. Les parents des enfants que j'ai en garde actuellement m'ont fait part de leur mécontentement vis à vis de ce projet par rapport à ce qui peu engendrer sur la santé de leur enfant. Je me questionne sur l'avenir de mon métier en esperant que ces éoliennes me voient pas le jour.

Cordialement.

Mme CARDIN



Rappel : fin de l'enquête publique le 18 octobre

Nom, Prénom : CARDIN Philippe

Code postal : 16140 Ville : MARCELLAC-LANVILLE

Adresse mail : philippe.land@orange.fr

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude
...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains:** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

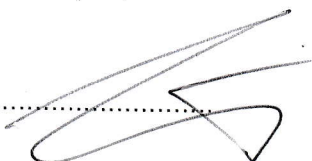
**** La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres :**

Fait à Marcillac-Lanville

Date 17-10-2023 Signature



Rappel : fin de l'enquête publique le 18 octobre

Nom, Prénom : CARDIN Christelle
Code postal : 16140 Ville : Marcillac-Lanville
Adresse mail : christellecardin@orange.fr

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude
...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains:** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres :**

Fait à Marcillac-Lanville

Date 10/10/2013

Signature.....

Parent employeur de Mme CARDIN Christelle (Assistante maternelle de mon enfant).

Rappel : fin de l'enquête publique le 18 octobre

Nom, Prénom : Huart Gabriella

Code postal : 16110 Ville : Bourbois

Adresse mail : huart.gabriella@hotmail.fr

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude ...
... Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains:** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres :**

Fait à Marcillac-Lanville

Date : 13/10/23

Signature

Parent employeur de Mme CARDIN Christelle (assistante maternelle de mon enfant)

Rappel : fin de l'enquête publique le 18 octobre

Nom, Prénom : MARCU Caroline

Code postal : 16140 Ville : LANVILLE BREVILLAUD

Adresse mail : caroline.marcu@gmail.com

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude ... Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains:** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres :** peu de recul à ce jour sur les effets négatifs. Lorsque des études l'auront confirmé, il sera trop tard.

Fait à Marcillac-Lanville

Date : 16.10.23

Signature



Sujet : [INTERNET] Contre le projet Abowind à Marcillac Lanville

De : Forgerit Maria <mariaforgerit@orange.fr>

Date : 17/10/2023 16:42

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire - Enquêteur

Je vous confirme que je suis formellement opposée au projet de l'implantation d'éoliennes sur notre secteur de Marcillac Lanville.

visibles de notre habitation située à Cessac/ commune d'Aigre avec pollutions lumineuses

Le Prieuré de Lanville qui est classé est notre seule richesse culturelle, il attire de nombreux visiteurs et marcheurs de St Jacques de Compostelle, nous apprécions notre paysage situé en bordure du fleuve - Charente

l'implantation d'éoliennes va nuire systématiquement à l'accueil de touristes en gîtes et chambres d'hôtes.

Sensibilité aux acouphènes et aux ondes néfastes

- Marcillac- Lanville est une commune où il fait bon vivre, le projet Abowind créé un climat très délétère depuis l'annonce du projet des 5 éoliennes !

Une forte agressivité de la part des habitants se fait ressentir. Stop à ce projet qui suscite de vives réactions !

Merci de prendre vos responsabilités !

Marie Forgerit

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Contribution au projet éolien de Marcillac- Lanville

De : "thomas.sonia07" <thomas.sonia07@orange.fr>

Date : 17/10/2023 16:54

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Sonia THOMAS

6 Rue de la Mairie

16330 COULONGES

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Comment peut-on concevoir l'exploitation d'un parc éolien dans un milieu naturel aussi inadapté?

Le site d'implantation présente une grande valeur écologique pour la région par sa richesse en matière de biodiversité, notamment, au niveau de l'avifaune et des chiroptères. Ainsi, de gros enjeux sont évidents pour ces espèces, mais pour Abowind, ce n'est pas un problème. En effet, Abowind détient la recette magique où tous les impacts bruts sur l'ensemble du milieu naturel, jugés "modérés ou forts", deviennent après saupoudrage de mesures ERC, des impacts résiduels non significatifs (page 290 du volet 1 milieu naturel et N2000). Malgré l'optimisme d'Abowind, le pari est risqué, où le promoteur à tout à gagner et où notre patrimoine naturel a beaucoup à perdre.

Ce sont pour ces raisons que je m'oppose au projet éolien de Marcillac-Lanville.

Voici quelques remarques et quelques questions se rapportant au volet 1 "milieu naturel et N2000" du dossier d' Abowind.

• **L'emplacement de la ZIP**

La 1^{ère} mesure « Eviter Réduire Compenser » qu'Abowind aurait dû appliquer, c'est précisément d'éviter de faire le choix, pour une future implantation de parc éolien, d'un site inscrit dans le SRCE du Poitou- Charentes. En effet, la ZIP se situe dans la trame verte et bleue de la région, sur une plaine ouverte, bordée par un maillage de couloirs écologiques, qui constitue « *un habitat favorable aux oiseaux de plaines* », elle est également la liaison transversale, entre le corridor Nord/Est et Sud/Ouest, elle représente ainsi, d'après le SRCE, une entité écologique à préserver de « *l'implantation d'activités impactantes dont les éoliennes* » (Page 57, page 59 dernier paragraphe et carte 12, tableau 11 extrait du SRCE).

Afin de minimiser l'importance des enjeux des trames écologiques et ainsi rendre son projet d'implantation plus acceptable, Abowind se justifie en mentionnant page 57 que « *l'objectif du SRCE n'est pas de sanctuariser les espaces mais bien de fournir des*

éléments de connaissances et d'appréciation pour que les continuités écologiques soient prises en compte dans l'aménagement du territoire». Le SRCE a été étudié et conçu pour être un guide permettant d'identifier, de préserver et de valoriser des milieux naturels avec une biodiversité remarquable et par conséquent épargner à ces zones, l'installation d'infrastructures très impactantes comme les éoliennes industrielles.

- **Les détecteurs de rapaces et de grands échassiers (page 307)**

Abowind a prévu d'équiper les éoliennes E3 et E4 d'un dispositif de détection de rapaces et d'échassiers, mais il n'a pas encore fait le choix entre le système DTBird et le système SafeWind. Ces détecteurs fonctionnent en 3 temps : détection des rapaces sur 360°, déclenchement d'alarme dissuasive et régulation voire arrêt des éoliennes.

En ce qui concerne le modèle SafeWind , *« les émissions acoustiques seront déclenchées lorsque des **intrusions d'oiseaux** seront détectées à moins de 100 m des rotors »*, *« de plus afin de réduire l'empreinte acoustique du dispositif, celui-ci comprendra une fonctionnalité auto-directionnelle permettant un déclenchement des émissions acoustiques dans le seul axe des **intrusions** détectées »*. On peut relever dans cette explication, l'usage des termes *« intrusions d'oiseaux »*, ainsi , les rapaces deviennent paradoxalement des intrus dans leur propre milieu naturel. D'ailleurs, par le déclenchement d'émissions acoustiques à 100 m des rotors, Abowind s'approprie indirectement une partie de l'espace de vol des rapaces leur servant notamment à la prospection et à la chasse à vue.

Même si Abowind insiste sur *« l'absence de perturbation intentionnelle »* sur ces espèces, liée au signal sonore des détecteurs, ceux-ci ont pourtant étaient conçus pour produire de manière intentionnelle une gêne acoustique pour les rapaces, afin de leur interdire l'accès à un espace, devenu une zone de non droit pour ces oiseaux .

Abowind essaie-t-il d'échapper à la demande de dérogation « espèces protégées » Article 411-1 du code de l'environnement ?

- **L'abattage d'arbres**

Abowind précise dans la partie liée aux chiroptères, dans le paragraphe *« mortalité par gîte arboricole »* , ***« qu'aucune coupe d'arbre n'est prévue, ce type d'impact ne peut être envisagé »*** (page 234).

Cependant, dans le tableau 77 *« sur la synthèse des impacts bruts et résiduels du projet sur le milieu naturel »* concernant les chauves-souris, il est mentionné qu'il y aura lors des travaux à l'automne, *« une visite préventive et procédure non vulnérante d'abattage des arbres creux »* (page 290). De plus, dans la description de la mesure MN-C3, il est notifié qu' *« afin de limiter le dérangement inhérent à la phase de chantier, tous les travaux de construction, **à l'exception de l'abattage des arbres**, commenceront hors des périodes de nidification, de mise bas et d'élevage des jeunes (15 mars au 31 août)»*(page 294).

Par conséquent, combien d'arbres vont être coupés et à quelle période?

Quelles sont leurs localisations au niveau de la ZIP et de la carte des enjeux chiroptérologiques?

En niant la coupe d'arbre (page 234), Abowind voulait -il éviter d'effectuer une demande de dérogation pour destructions d'espèces protégées et de leurs habitats?

- **Les distances des lisières arborées aux bout de pâles**

4 éoliennes se situent à moins de 200 m de boisements jugés importants pour les chauves-souris. E1, E3, E4 et E5 se trouvent respectivement à 63, 59, 51 et 67 m de ces boisements, ces distances sont très inférieures aux 200 mètres préconisés par EUROBATS (page 269). Aussi, Abowind s'appuie sur l'étude de Kelm qui conclut qu'à 50 mètres des haies, l'activité des chiroptères diminue. Même si selon Kelm, l'activité chiroptérologique diminue à 50 mètres des lisières, cela ne veut pas dire qu'il n'y en pas à cette distance et donc le risque est toujours présent pour les chauves-souris. C'est pour cela qu' Abowind propose un bridage des éoliennes pour réduire la mortalité des chiroptères, il n'en reste pas moins que le risque reste avéré pour les chauves-souris qui ne se plient pas au calendrier et aux plages horaires de bridage prévus par le promoteur et d'ailleurs la mesure ne couvre pas les 100% d'activité des chauves-souris (tableau 81 page 302).

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique relative au projet éolien de Marcillac-Lanville

De : Jean-Yves Blandin <jy.blandin16@gmail.com>

Date : 17/10/2023 17:19

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en référence, je tiens à porter à votre connaissance mon hostilité à la réalisation de ce projet. Résident à proximité, je suis en mesure d'imaginer les impacts nocifs de ces cinq aérogénérateurs géants sur mon environnement.

A ma connaissance, depuis 2010, deux tentatives, voire trois, ont eu lieu à cet endroit et n'ont jamais dépassé le stade de l'instruction au niveau de la préfecture. L'exceptionnelle biodiversité et la présence d'un patrimoine remarquable ont constitué des facteurs déterminants de blocage dans un contexte où alors la loi protégeait l'environnement, le patrimoine et la population. Hélas aujourd'hui, les promoteurs éoliens reviennent à la charge, profitant d'accommodements législatifs pris en leur faveur par un Etat irresponsable.

La lecture de l'étude d'impact suscite de ma part de nombreuses observations critiques. Je ne citerai que les plus importantes :

Tout d'abord, cette étude m'apparaît comme complète et détaillée et prend en compte l'ensemble des impacts. Mais au fur et à mesure que se déroule l'argumentation et grâce à l'ingéniosité des experts qu'il rémunère, le promoteur minimise des effets qui apparaissent en conclusion de faible importance et peu contraignants. Sa méthode est parfaitement illustrée lorsqu'il conclut à la faible prégnance de nos cinq aérogénérateurs géants sur le paysage et le patrimoine en nous faisant croire qu'ils s'y intègrent parfaitement. La réalité est bien différente et a été bien décrite par madame l'architecte des bâtiments de France dans son avis négatif, adressé à la préfecture le 21 avril 2022.

La biodiversité est exceptionnelle sur ce site constitué de terres agricoles et de zones boisées, proche de la Charente et de surcroît traversé par deux rivières (l'Aune et l'Auge). Cette richesse est confirmée dans l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). Pour la préserver, le promoteur dans sa réponse cite un nombre si élevé de mesures de type ERC, à tel point que je doute, à l'heure de l'exploitation du parc, de leur efficacité globale et de la possibilité de nos services étatiques à instaurer un service de contrôle efficace. Nombreuses sont aujourd'hui les installations qui poursuivent leur activité alors qu'à leurs pieds, les riverains souffrent d'insomnies ou d'acouphènes et les éleveurs voient mourir leur bétail.

Par ailleurs, le choix d'aérogénérateurs munis de très longues pales représente un très grave danger pour les chiroptères, danger mis en exergue par le Muséum de Bourges (autorité nationale pour le suivi de ces espèces). Autre choix malheureux : l'emplacement retenu pour ces engins sur un lieu exceptionnel de passage et d'abri pour des milliers d'oiseaux migrateurs entre le nord et le sud de l'Europe, du printemps jusqu'à l'automne. Il faut regretter que la liste de ces oiseaux présentée par le promoteur n'ait pas été actualisée. En effet, avec le réchauffement climatique rapide que nous subissons, j'ai observé que la population de cigognes blanches lors de leur halte au printemps et en automne représente aujourd'hui deux bonnes centaines d'individus alors que le promoteur n'en évoque que quelques-unes. Autre changement non signalé par le promoteur: la présence depuis le printemps sur l'aire d'études rapprochée, entre Gourville et Marcillac, de quatre élanions blancs. Cette espèce très

rare en France requiert un espace vital de 900 à 1.400 hectares, espace qui sera mis à mal par nos futurs engins.

Ce projet contribue à la saturation visuelle exercée aujourd'hui sur nous par l'existence de 116 aérogénérateurs en fonctionnement. Cette nuisance devrait augmenter avec la mise en service des 78 engins autorisés, sans oublier ceux à l'étude (101). Cet acharnement à "planter" ces engins me paraît injustifié alors que le département répond déjà aux objectifs requis.

J'ai jusqu'à présent procédé à l'analyse des impacts sur le paysage, sur le patrimoine et sur la biodiversité, les domaines hautement sensibles sur lesquels ont buté les tentatives précédentes d'implantation. Mais je partage aussi les objections émises par les autres opposants au projet : les nuisances visuelles et acoustiques, la dépréciation immobilière et enfin l'atteinte à l'attractivité d'un beau territoire et à son potentiel touristique.

A l'aube du dernier hiver, alors que s'annonçait la perspective d'une pénurie d'énergie électrique, contraint par une opinion inquiète, notre exécutif s'est enfin remis en question sur sa propre insuffisance dans le domaine de la production électrique (comme dans tant d'autres). Il a alors porté un nouveau regard sur l'atome et l'éolien off-shore, se satisfaisant de mettre au compte de cette crise le déclin de notre nucléaire. Il faut regretter qu'il n'ait pas aussi associé la responsabilité de l'éolien terrestre dans ce chaos: ce système ne nous procure qu' une électricité intermittente, sa production ne répond qu'à 1% de nos besoins en période critique (les journées froides d'hiver et les journées chaudes en été), mais affiche un taux de 17% alors que l'Europe regorge de courant et nous propose le Kw pour quelques centimes. Hélas pour notre portefeuille, mais pas pour les industriels éoliens, EDF est tenue en cette période d'abondance de racheter la production française à 82 centimes le Kw, soit environ 15 fois le prix du marché. Nous avons déjà investi plus de 70 milliards d'euros pour cette énergie et il est envisagé d'allonger la note avec une cinquantaine de milliards d'euros d'ici 2050.

Face à la colère des riverains et de leurs élus, ne prenant pas en compte la teneur critique des écrits et les interventions très nombreuses de scientifiques et d'économistes avertis, notre exécutif persiste à implanter cette industrie nocive et sans intérêt : ON NE CHANGE PAS UNE POLITIQUE QUI PERD. En rabaissant par des accommodements souvent scélérats, il s'ingénie à maintenir grande ouverte une porte où s'engouffrent essentiellement des intérêts financiers sans scrupules. Il ferait mieux de s'inspirer de la décision pragmatique prise en 2012 par nos voisins britanniques : pour assurer leurs besoins en électricité, ils ont relancé le nucléaire avec deux EPR, bâti au large de leurs côtes de véritables champs éoliens de puissance impressionnante et ils...ont mis un terme à l'éolien terrestre qu'ils estimaient inutile au plan économique et dévastateur au plan environnemental. Notre pays dispose des mêmes caractéristiques géographiques et démographiques : une façade maritime favorable à l'éolien off-shore, une population éparse, un riche patrimoine bâti et de magnifiques paysages. Peut-être n'est-il pas nécessaire d'aller jusqu'à prendre la décision d'arrêter l'éolien terrestre. Il suffirait de freiner sa croissance exponentielle en imposant une distance habitation- engin égale à 10 fois la hauteur de l'engin et aussi à revenir vers une réglementation qui, dans le passé, donnait autorité aux élus, dont les maires, aux autorités compétentes dont l'ABF. Il faudrait aussi réduire la pression sur les préfets et ne pas nous faire croire qu'à la fin de leur mandat, ils sont notés sur le nombre de Kw installés. Alors qu'il bafoue tous ces responsables, l'exécutif se doit de leur rendre la respectabilité et l'autorité dont ils ont besoin pour assurer leurs fonctions. La situation présente repose sur un déni de démocratie, propos assumés par monsieur Stéphane BERN et que je partage.

Monsieur le commissaire enquêteur, la prochaine intrusion d'aérogénérateurs géants dans mon univers ne me satisfait pas. Alors que la Charente s'enfonce dans l'hyper-ruralité, l'exécutif s'acharne à développer l'éolien terrestre alors qu'il ne prend pas en compte tant de nos difficultés : où en est la rénovation thermique de nos habitats, où en est l'installation de sources d'énergie autre que l'éolien, où en est le développement du transport ferroviaire qui nous soulagerait des inconvénients de la N10, quand verrons-nous cesser la lente disparition des services publics ?.....HÉLAS.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, à ma respectueuse considération.

Jean-Yves BLANDIN.

.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique projet éolien de Marcillac-Lanville

De : Didier SOURISSEAU <sourisdidier@orange.fr>

Date : 17/10/2023 19:24

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Bonjour,

Les énergies renouvelables sont des énergies bas carbone indispensable à mettre en place pour transmettre un monde sans carbone aux générations futures. Tous les experts (GIEC, RTE, etc) le disent, ils faut développer massivement les renouvelables, partout où c'est possible. Nous n'avons plus le temps de chercher une solution miracle, chaque degré compte. Le parlement a d'ailleurs voté en début d'année une loi d'accélération des énergies renouvelable. Accélérons !

Le projet éolien de Marcillac-Lanville se situe sur une colline très propice au projet de ce type vu le vent qu'on trouve là haut quand on s'y balade. De plus la zone est grande donc les éoliennes seront loin de l'habitat et donc ne générera pas de nuisances sonores. En tant que chasseur, je suis déjà aller chasser sous les éoliennes de Xambes et je n'ai jamais été dérangé par les éoliennes, ni vu de cadavre au pied de celles-ci. Le fait que les éoliennes de Marcillac-Lanville ne soient pas en forêt ou directement à côté des bois me rassure sur le faible impact sur la faune volante.

Une éolienne dans le paysage c'est un symbole d'une évolution nécessaire de nos modes de vie, si on n'accepte pas cette petite modification les effets du réchauffement climatique seront bien pire. L'abbatiale de Lanville est certes intéressante, mais est dans le bourg avec peu de visibilité sur le projet. De plus les 50 000 euros prévu par le porteur de projet permettront d'améliorer le parvis de l'abbatiale, cela facilitera l'accueil des visiteurs bien que la fréquentation de l'abbatiale est faible aujourd'hui.

Je considère donc que ce projet est totalement adapté à notre territoire, et convient à la loi en vigueur tout en prévoyant des mesures apportant un bonus écologique en tenant compte du cadre environnemental.

Merci de porter un avis favorable à ce projet.

Didier Sourisseau

16140 Ambérac

Sujet : [INTERNET] signature éolien Marcillac lanville

De : Dominique BRIS <brisdominique16140@gmail.com>

Date : 17/10/2023 20:50

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je suis retraité agricole et partie prenante du projet éolien.

je suis complètement favorable à ce projet;

En effet avec ces éoliennes l'abbatiale de MARCILLAC-LANVILLE pourra être rénovée.

Aucun arbre ne sera arraché pour ce projet;

Dun point de vu personnel je préfère regarder une éolienne tourner plutôt qu'une centrale nucléaire.

C'est donc pour cela que je vote très favorablement au projet des éoliennes de MARCILLAC-LANVILLE

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Contribution LPO Poitou-Charentes à l'enquête publique sur le projet éolien de Marcillac-Lanville

De : Régis Ouvrard <regis.ouvrard@lpo.fr>

Date : 17/10/2023 21:11

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Copie à : Céline Gracieux <celine.gracieux@lpo.fr>

Monsieur Patrice LAMANT,

Veillez trouver ci-joint la contribution de la LPO Poitou-Charentes dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien « ABO WIND » à Marcillac-Lanville.

Bien cordialement

Régis Ouvrard

Président délégué de la LPO Poitou-Charentes

— Pièces jointes : —

Déposition LPO Parc éolien Marcillac Lanville.pdf

30 octets



**Agir pour
la biodiversité**

**Déposition de la LPO Poitou-Charentes
dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'installation et d'exploitation
d'un parc éolien « ABO WIND » à Marcillac-Lanville**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la déposition de la LPO Poitou-Charentes dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de parc éolien « ABO WIND » sur la commune de Marcillac-Lanville.

Dans cette déposition, nous souhaitons insister sur la problématique Outarde canepetière, espèce « en danger d'extinction », qui constitue un enjeu majeur*, enjeu qui apparaît sciemment et malencontreusement sous-estimé dans les études présentées par le porteur de projet. Et ceci à tous les points de vue : biologie de l'espèce, zonages officiels visant à sa conservation, impact de l'éolien sur l'outarde, respect de la réglementation et des avis d'experts. À la lumière des connaissances et des préoccupations actuelles en matière de biodiversité, il faut avoir à l'esprit les faits (établi par le *Plan national d'actions outarde canepetière*) suivants :

- Les populations d'outardes migratrices des plaines cultivées des domaines atlantique et continental sont dans un état de conservation défavorable, ceci en dépit des efforts menés depuis la fin des années 1990, tant pour la restauration des habitats de l'espèce que pour le renforcement de ses populations ;
- La situation dans le Poitou-Charentes « déclin massif stabilisé à un seuil très bas » et/ou « effectif stable mais contraction de l'aire de répartition » reste défavorable, et que toute atteinte à l'espèce et à ses milieux de vie est préjudiciable.

Dans un premier temps nous replacerons cette problématique dans son contexte général, niveau essentiel et indissociable de la compréhension et de la déclinaison des enjeux locaux, que nous aborderons ensuite à travers un certain nombre de points précis directement liés au dossier.

* Le PNA, Plan national d'actions en faveur de l'outarde canepetière, 2020-2029, qui s'inscrit dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) précise à cet égard : « L'état de conservation défavorable de l'outarde canepetière dans les plaines cultivées depuis le Centre-Ouest jusqu'à la Champagne-Ardenne montre que, depuis 2002, la situation de l'espèce s'est aggravée, en dépit des efforts entrepris pour sa préservation. Éteinte sur les sites du domaine biogéographique continental, sa situation demeure très précaire dans ceux du domaine atlantique »... en Poitou-Charentes donc !

lpo.fr/poitou-charentes

LPO Poitou-Charentes

Siège : 25, rue Victor Grignard - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 - poitoucharentes@lpo.fr - poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145

En Charente-Maritime - 21 rue Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 92 21 - charente-maritime@lpo.fr

En Charente - I-Pôle, 2 rue des chasseurs - 16400 PUYMOYEN



A. L'OUTARDE CANEPETIÈRE, UNE ESPÈCE PATRIMONIALE PARTOUT EN DANGER

• A.1. EN EUROPE

- **A.1.1.** Elle est inscrite à l'annexe 2 de la **Convention de Berne** qui vise à assurer une protection stricte des habitats et des espèces, notamment migratrices (ce qui est le cas de l'outarde).
- **A.1.2.** Elle est inscrite en annexe 1 de la « **directive oiseaux** » (1979 modifiée par la directive oiseaux 2009/147/CE du 30.11.2009), prise afin de promouvoir la protection et la gestion de populations d'espèces d'oiseaux sauvages sur le territoire européen. Cette directive consacre également la notion de réseau écologique par la mise en place de zones de protection spéciale (ZPS), importantes pour la protection et la gestion des oiseaux.
- **A.1.3.** Elle est inscrite aux annexes 1 et 2 de la **Convention de Bonn** sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, qui invite les États à prendre un certain nombre de mesures nécessaires à sa préservation.
- **A.1.4.** Elle est inscrite dans la catégorie « **vulnérable** ». Une espèce est dite « vulnérable » lorsqu'elle est confrontée à un *risque élevé d'extinction* à l'état sauvage. Parmi les causes importantes de son déclin on compte « la fragmentation de son habitat traditionnel du fait de l'intensification des pratiques agricoles et du développement général des infrastructures ». (<https://www.iucnredlist.org/species/22691896/60011308>)

• A.2. EN FRANCE

- **A.2.1.** Elle est inscrite sur la **liste des oiseaux protégés au niveau national** (articles L-411.1 et L-411.2 du code de l'environnement et arrêté du 29.10.2009). Cet arrêté instaure un régime de protection à la fois des oiseaux, des œufs et des nids mais également des aires de repos et des *sites de reproduction de l'espèce*. En outre, il établit une interdiction de « perturbation intentionnelle notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce ». Un aménagement établi en connaissance de cause de ses impacts sur l'espèce est considéré comme une perturbation intentionnelle.
- **A.2.2.** Elle est inscrite sur la liste des **18 espèces d'oiseaux protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département** (arrêté ministériel du 9.07.1999). (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000396986>)
- **A.2.3.** Elle est inscrite dans la catégorie « **en danger d'extinction** »
Une espèce est dite « en danger » lorsqu'elle est confrontée à un *risque très élevé d'extinction* à l'état sauvage. « L'Outarde canepetière forme en France deux populations distinctes : l'une méditerranéenne et sédentaire, comprenant 80 % des individus, l'autre *continentale et migratrice, centrée sur la région Poitou-Charentes*. Cet oiseau, spécialiste des milieux herbacés ou cultivés, habite essentiellement les plaines et les plateaux, avec des pelouses, des prairies et des cultures fourragères ». (<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/Liste-rouge-Oiseaux-de-France-metropolitaine.pdf>)
- **A.2.4.** Elle fait l'objet d'un **plan national d'actions (2020-2029)**, (PNA, troisième du nom) qui vise principalement à *stopper* son déclin, *préserv*er son habitat et *reconqu*érir des secteurs favorables inoccupés.

• A.3. EN POITOU-CHARENTES

- **A.3.1.** Elle est inscrite sur la **liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes (2018)** dans la catégorie « **en danger d'extinction** ». (http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4.liste_rouge_oiseaux_nicheurs_pc_2018_hd.pdf)
Une espèce est dite « en danger » lorsqu'elle est confrontée à un *risque très élevé d'extinction* à l'état sauvage. « Le Poitou-Charentes accueille en effet la dernière population migratrice européenne d'outarde canepetière avec moins de 300 mâles chanteurs, ce qui donne à la région une forte responsabilité pour sa conservation au niveau national. Pour assurer sa conservation, cette espèce bénéficie de mesures agro-environnementales afin de maintenir des parcelles herbacées non fauchées en période de reproduction au cœur des plaines céréalières ».

lpo.fr/poitou-charentes

- **A.3.2.** Elle est prise en compte dans le cadre du **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de l'ex-région Poitou-Charentes**, notamment dans le cadre de la sous-trame « Plaines ouvertes » de la Trame Verte et Bleue (TVB).

(<http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/Consulter-le-SRCE-de-Poitou-Charentes.html>)

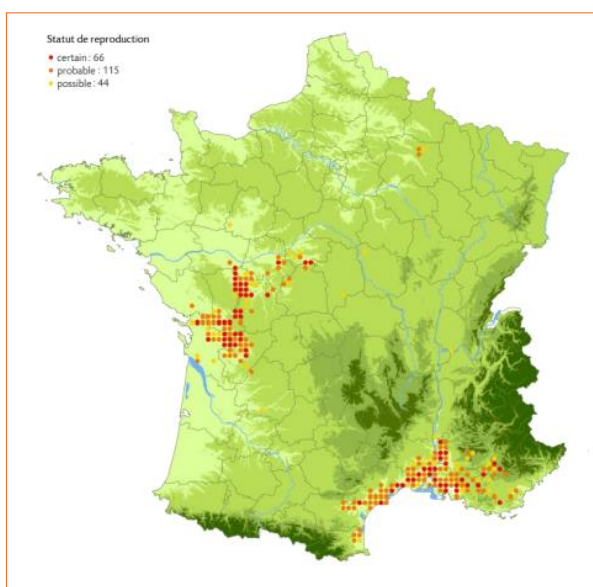
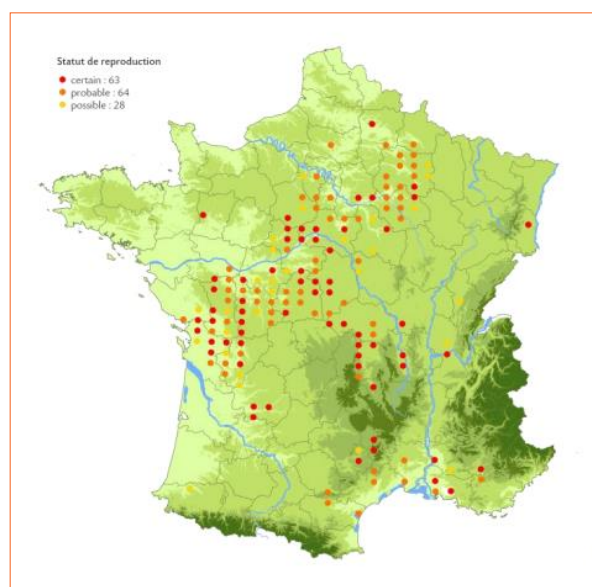
- **A.3.3.** Elle fait l'objet de déclinaisons du **plan national d'actions**, PNA qui vise principalement à stopper son déclin, préserver son habitat et reconquérir des secteurs favorables inoccupés. Déclinaisons d'autant plus essentielles qu'elles visent la seule (et dernière) population d'outardes migratrices de France.

(https://outardecanepetiere.fr/IMG/pdf/pna3_outarde_versionfinale.pdf?234/8756044f5d2722898bbdda6503daf86c8c986c49)

- **A.3.4.** Elle fait l'objet de **mesures agro-environnementales** qui permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans la mise en place puis la gestion de prairies ou jachères favorables à l'outarde ainsi qu'à la biodiversité des plaines. Rien que sur le département de la Vienne, environ 1800 ha sont en contrat avec plus de 200 agriculteurs.

Il faut insister ici sur le fait, comme le prouvent les items ci-dessus, que l'outarde canepetière (mais également le cortège d'espèces associées : bruants ortolans, busards Saint-Martin, busards cendrés, œdicnèmes criards...) fait partie de notre patrimoine, et que la France et l'Europe investissent des montants importants depuis plus de 20 ans pour la mise en œuvre d'actions permettant le maintien de ces espèces.

Au niveau de l'espèce, précisons enfin qu'elle « a disparu dans une vingtaine de pays depuis la fin du XIX^e siècle, ainsi que dans le domaine continental français (nord-est de la France) et qu'on observe aujourd'hui une contraction de son aire de distribution supérieure à 80 % de son aire originelle. En France, la population migratrice [en l'occurrence les outardes présentes en Poitou-Charentes] a subi une diminution de plus de 96 % en 38 ans, passant de 6 800 mâles chanteurs en 1978 à 313 en 2016 ».



Cartes montrant la contraction de l'aire de présence de l'outarde canepetière en France entre 1975 et 2015 (Yeatman 1976 ; Issa & Muller 2015).

A. Résumé/Conclusion

• Ces nombreux éléments, qui illustrent clairement la situation dramatique de l'espèce en même temps que des choix politiques ambitieux de conservation de la biodiversité, vont tous dans le même sens : nous sommes en présence d'une espèce en danger, dont il faut stopper le déclin, préserver les habitats et qu'il faut aider à reconquérir les secteurs favorables actuellement inoccupés.

•• Pourtant, force est de constater que le site d'implantation envisagé, qui s'inscrit bien dans un secteur essentiel de présence de l'outarde canepetière, n'a pas pris la mesure véritable du statut et des préoccupations liées à la conservation de cette espèce, faisant fi de toutes les politiques nationales mises en œuvre à son sujet.

lpo.fr/poitou-charentes

LPO Poitou-Charentes

Siège : 25, rue Victor Grignard - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 - poitoucharentes@lpo.fr - poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145

En Charente-Maritime - 21 rue Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 92 21 - charente-maritime@lpo.fr

En Charente - I-Pôle, 2 rue des chasseurs - 16400 PUUYMOYEN



B. L'OUTARDE CANEPETIÈRE ET L'ÉOLIEN

À la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), dans le cadre d'une démarche visant à concilier les objectifs de développement de parcs éoliens en France, fixés par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), avec la protection de la biodiversité, a émis un « **Avis sur les éléments scientifiques et techniques à prendre en compte dans le cadre du développement des parcs éoliens terrestres dans l'aire de répartition en France métropolitaine de l'outarde canepetière** » (2020).

<https://www.patinat.fr/fr/actualites/expertise-scientifique-collegiale-sur-loutarde-canepetiere-et-le-developpement-des-parcs>

La nécessaire prise en compte de cette expertise est par ailleurs actée dans le document *Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine* (p. 22) : « *Le principe d'évitement des zones à intérêt majeur pour la biodiversité et les paysages (zones Natura 2000 terrestres par exemple) conduisant à un rejet des dossiers avant enquête publique est pérennisé. Par ailleurs, certains critères environnementaux pourront se renforcer au regard des résultats d'études nationales sur les impacts des éoliennes (expertise nationale du Muséum National d'Histoire Naturelle sur l'outarde canepetière)* ».

On trouve dans cet « Avis », réalisé par quinze experts indépendants, un certain nombre de remarques tout à fait pertinentes dont voici l'essentiel en résumé.

• B.1. Éléments à prendre en compte pour apprécier l'état de conservation de la population d'outarde

« La biologie et l'écologie de l'outarde canepetière nécessitent des **investigations poussées et complètes** au cas par cas pour collecter l'ensemble de l'information nécessaire à l'appréciation de l'état de conservation d'une population donnée. Les suivis à long terme des populations doivent aider à cette évaluation qui devra nécessairement **se placer à l'échelle spatiale de la métapopulation concernée**. Le statut très défavorable de l'espèce au niveau national et la forte baisse qu'elle subit (effectifs de la population et répartition spatiale) supposent une appréciation complète et actualisée de ses paramètres vitaux (aire de répartition, effectifs, habitat de l'espèce, perspectives et état global de conservation) ». (*rapport MNHN p. 9*)

La LPO souhaite souligner l'importance de tout individu pour cette espèce en danger. En effet, le Centre-Ouest de la France accueille la dernière population d'outardes migratrices en Europe (p. 4 du 3e PNA Outarde). L'effectif est estimé à 315 mâles (p. 30 du 3e PNA Outarde). Dans l'hypothèse où il y aurait autant de femelles adultes, la population reproductrice d'outardes migratrices en Europe se limiterait à 315 couples. Le Poitou-Charentes concentre 80 % de cette population (voir sa répartition sur la carte de la Figure 26, p. 36 du 3e PNA Outarde).

L'Outarde canepetière est une espèce philopatricienne, c'est-à-dire que l'espèce revient instinctivement à l'endroit où elle est née afin de s'y reproduire. Dans l'hypothèse d'une dynamique de population positive, l'outarde recoloniserait les plaines voisines des zones de présence actuelle. Ainsi, pour que la dynamique chronologique présentée dans les figures 21 et 23 (p. 29-30 du 3e PNA Outarde) s'inverse et que l'espèce recolonise d'abord le Centre-Ouest de la France, puis toute la partie Nord de la France (figure 20, p. 28 du 3e PNA Outarde), il est primordial aujourd'hui d'étudier avec beaucoup de vigilance les effets des aménagements sur et à proximité des zones de présence actuelle de l'outarde.

• B.2. Appréciation des effets des parcs éoliens terrestres sur les paramètres qui conditionnent l'état de conservation de la population locale de l'outarde

« La littérature nous apprend que l'outarde canepetière est une **espèce très sensible aux modifications de son habitat, aux dérangements et aux infrastructures** [...] Le cumul direct et visible de ces impacts à court terme peut être mesuré (fragmentation de l'habitat, disponibilité en assolement favorable, connectivités...), contrairement aux impacts indirects difficilement visibles à court et moyen terme (fonctionnement des leks, succès reproducteur, fonctionnalité des continuités écologiques, effets répulsifs, influences sur la population...) ». »

Le *Plan national d'actions outarde* (p. 50) va dans le même sens : « Les parcs éoliens se développent à grande vitesse dans le Centre-Ouest dont certains en périphérie immédiate des ZPS outardes. De nombreux projets sont actuellement en cours d'étude dont un nombre croissant en ZPS et en périphérie directe. Divers éléments convergents amènent à les considérer comme des menaces pour les outardes et à éviter leur développement sur les habitats favorables à l'espèce [...] On peut considérer que l'effarouchement engendré par les éoliennes réduit la qualité de l'habitat de l'outarde, sur plusieurs centaines de mètres [...] L'implantation de nouvelles structures dans des zones jusque-là relativement préservées de toute construction humaine a pour conséquence une



Agir pour la biodiversité

fragmentation et une perte d'habitat favorable importante pour les outardes [...] Jusqu'à maintenant, la plupart des autorisations de parcs éoliens ont été accordées très majoritairement en dehors des secteurs occupés par les outardes. Ainsi, compte tenu du faible nombre de cas de confrontation entre les éoliennes et les outardes, le risque de mortalité par collision est mal connu pour cette espèce ».

Le *Plan national d'actions outarde canepetière* considère, par conséquent, que les parcs éoliens constituent une « menace forte ou très forte » par rapport à la conservation de l'outarde. (PNA p. 54)

Et le Muséum de conclure qu'« **il est donc fortement recommandé de ne pas installer de parc éolien dans les zones de vie, de reconquête (présence historique non avérée actuellement) et dans les continuités écologiques (à maintenir ou restaurer) permettant les échanges intra et intersites** ». (rapport MNHN p. 14)

● B.3. Éviter-Réduire-Compenser (ERC), considérations générales

« Compte tenu des informations disponibles et pour garantir un impact minimal sur les populations, *tout projet de parc éolien dans les zones de vie des outardes canepetières doit faire l'objet d'un évitement géographique*. Ainsi, il est recommandé d'éviter les ZPS et les zonages éligibles au MAE Outarde des secteurs ouverts à cette activité, pour maintenir et favoriser une certaine dynamique de dispersion. Il est recommandé d'associer aux ZPS une zone additionnelle d'évitement de très forte sensibilité, de 2 km tout au long de sa périphérie pour y inclure les sites de ponte potentiels des femelles. Il est également recommandé d'appliquer cette approche d'évitement à tous sites utilisés hors ZPS (leks, sites d'hivernages, etc.) ainsi qu'aux corridors de connectivités connus » (rapport MNHN p. 22)

● B.4. Situations où malgré l'application des mesures ERC, l'objectif des réglementations ne peut être atteint

« L'application d'une dérogation "espèce protégée" pour les projets situés *a minima* dans les 2 km au-delà des secteurs évités est fortement recommandée pour accompagner à la meilleure prise en compte de l'espèce dans le processus administratif, en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement qui en fixe les conditions d'octroi.

L'espèce étant en très mauvais état de conservation, si après analyse générale, l'objectif des réglementations relatives à la protection de l'espèce ne peut être atteint, une minutieuse application de la séquence ERC devra de toute évidence aboutir à l'évitement géographique, et donc proposer une localisation du projet de parc conforme au principe d'évitement ». (rapport MNHN p. 24)

● B.5. Éléments à retenir dans le cas d'un projet se situant à proximité des zones de vie de l'outarde canepetière

« Afin de bien documenter l'état initial de la population concernée, il convient d'en adosser les éléments d'appréciation sur au moins 3 années de suivis consécutifs. Idéalement, 4 années sont nécessaires pour dresser une tendance locale comparable aux tendances nationales (évaluées tous les 4 ans). *L'échelle spatiale de travail et de réflexion doit être dimensionnée en fonction de l'enjeu : 50 km² à ajuster selon les situations*.

La caractérisation des impacts doit s'appuyer sur une analyse complète et minutieuse de l'état initial en utilisant les meilleurs standards disponibles et en s'attachant à analyser les effets cumulés attendus d'une telle opération ». (rapport MNHN p. 27)

B. Résumé/Conclusion

● Saisi à l'initiative du ministère de la Transition écologique, le Muséum national d'Histoire naturelle est très clair sur le sujet éolien/outarde : « espèce très sensible à l'éolien », d'où la nécessité d'études poussées à l'échelle des métapopulations concernées (et non de la seule ZIP !) sur des durées longues ; pas d'installation de parc éolien dans les zones de vie, de reconquête (présence historique non avérée actuellement) et dans les continuités écologiques (à maintenir ou restaurer) permettant les échanges intra et intersites ; prise en compte autour des ZPS d'une zone additionnelle d'évitement de très forte sensibilité de 2 kilomètres.

● L'étude d'impact n'a tenu compte d'aucune des mesures préconisées qui pourtant émanent d'experts français en la matière, et qui portent directement sur le sujet outarde/éolien. Ce déni est d'autant plus marqué que le bureau d'étude s'approprie *a contrario* tous les éléments de rapports, ou les zones d'ombre, lui permettant peu ou prou de justifier sa méthodologie.

C. LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE AU PLAN DE LA BIODIVERSITÉ

Le projet éolien de Marcillac-Lanville s'inscrit dans un territoire particulièrement sensible pour l'avifaune de plaine et pour l'Outarde canepetière :

- A environ 1,5 km de la zone Natura 2000 des Plaines de Barbezières à Gourville (ZPS FR5412023) ;

lpo.fr/poitou-charentes

LPO Poitou-Charentes

Siège : 25, rue Victor Grignard - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 - poitoucharentes@lpo.fr - poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145

En Charente-Maritime - 21 rue Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 92 21 - charente-maritime@lpo.fr

En Charente - I-Pôle, 2 rue des chasseurs - 16400 PUUYMOYEN



Agir pour la biodiversité

- Entre le zone Natura 2000 des Plaines de Barbezières à Gourville et celle de la Plaine de Villefagnan (ZPS FR5412021) ;
- A l'intérieur du périmètre de mise en œuvre des mesures agro-environnementales (MAE) « outarde » du territoire des Plaines de Barbezières à Gourville.

Il convient préalablement de préciser que « 80 % des outardes du domaine biogéographique atlantique (celles qui constituent la seule population migratrice française) sont localisées dans des zones de protection spéciale (ZPS) qui leur sont dédiées et dans lesquelles sont déployées des mesures agro-environnementales (MAE) ». Les zones d'éligibilités aux mesures agro-environnementales « outarde » correspondent aux ZPS, étendues des zones de présence régulière de l'espèce afin d'intégrer l'ensemble de la population d'outarde.

• C.1. Sites Natura 2000 Plaines de Barbezières à Gourville (ZPS FR5412023) & Plaine de Villefagnan (ZPS FR5412021)

Les deux ZPS impactées par le projet de Marcillac-Lanville présentent des enjeux faunistiques majeurs.

La ZPS Plaines de Barbezières à Gourville « est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures en région ex-Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des deux principales zones de survivance de cette espèce dans le département de la Charente. Celle-ci abrite ~7% des effectifs régionaux. Au total 13 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 3 atteignent des effectifs remarquables sur le site. Des effectifs importants de Vanneau (*Vanellus vanellus*) (plusieurs milliers) sont également notés en hivernage et au passage migratoire. » (<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412023>)

La ZPS Plaine de Villefagnan « est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour la survie de cette espèce en région ex-Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des deux principales zones de survivance de cette espèce dans le département de la Charente. Au total 19 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 3 atteignent des effectifs remarquables sur le site. Des effectifs importants de Vanneau (*Vanellus vanellus*) (plusieurs milliers) sont également notés en hivernage et au passage migratoire. » (<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412021>)

Parmi les causes de vulnérabilités des espèces présentes, le document de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), placé sous l'autorité de Muséum national d'Histoire naturelle, cite les problèmes liés à l'agriculture intensive mais également à « l'urbanisation, qui consomme directement ou indirectement (*mitage, effet repoussoir*) une grande quantité d'espaces ouverts. Or la plupart des espèces (notamment outardes, busards et dans une moindre mesure œdicnèmes) montrent une sensibilité très forte à la présence d'implantations anthropiques (bâtiments, infrastructures...) », dont les éoliennes font incontestablement partie. Et de conclure que « si les modifications des pratiques agricoles peuvent présenter une relative réversibilité [on pense, a minima, aux mesures agro-environnementales par exemple], il n'en est pas de même pour l'urbanisation. L'indispensable restauration de la population d'outardes ne restera envisageable qu'à la première condition de conserver un espace ouvert favorable à recoloniser ».

Il est clair que l'étude d'impact de ce projet éolien, a purement et simplement évacué cette dynamique de recolonisation.

- C.2. Une zone de nidification régulière de l'outarde canepetière

Au sein de la plaine de Marcillac-Lanville, la présence de l'outarde en période de reproduction (avril-juin) est annuelle (voir cartes ci-dessous). Ces outardes sont directement connectées à la population des plaines de Barbezières à Gourville. Les outardes fuient la proximité des zones bâties et boisées et sélectionnent donc les plaines. Au sein des plaines, la localisation des outardes est fortement dépendante de l'assolement en place et en particulier de celle des couverts herbacés où nichent les femelles.

Les mâles chantent dans ou à proximité immédiate des parcelles les plus favorables à la nidification des femelles. Ces dernières sont très discrètes et peu détectables et nichent le plus souvent dans un rayon de 2km autour des places de chant occupées par les mâles.

lpo.fr/poitou-charentes

LPO Poitou-Charentes

Siège : 25, rue Victor Grignard - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 - poitoucharentes@lpo.fr - poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145

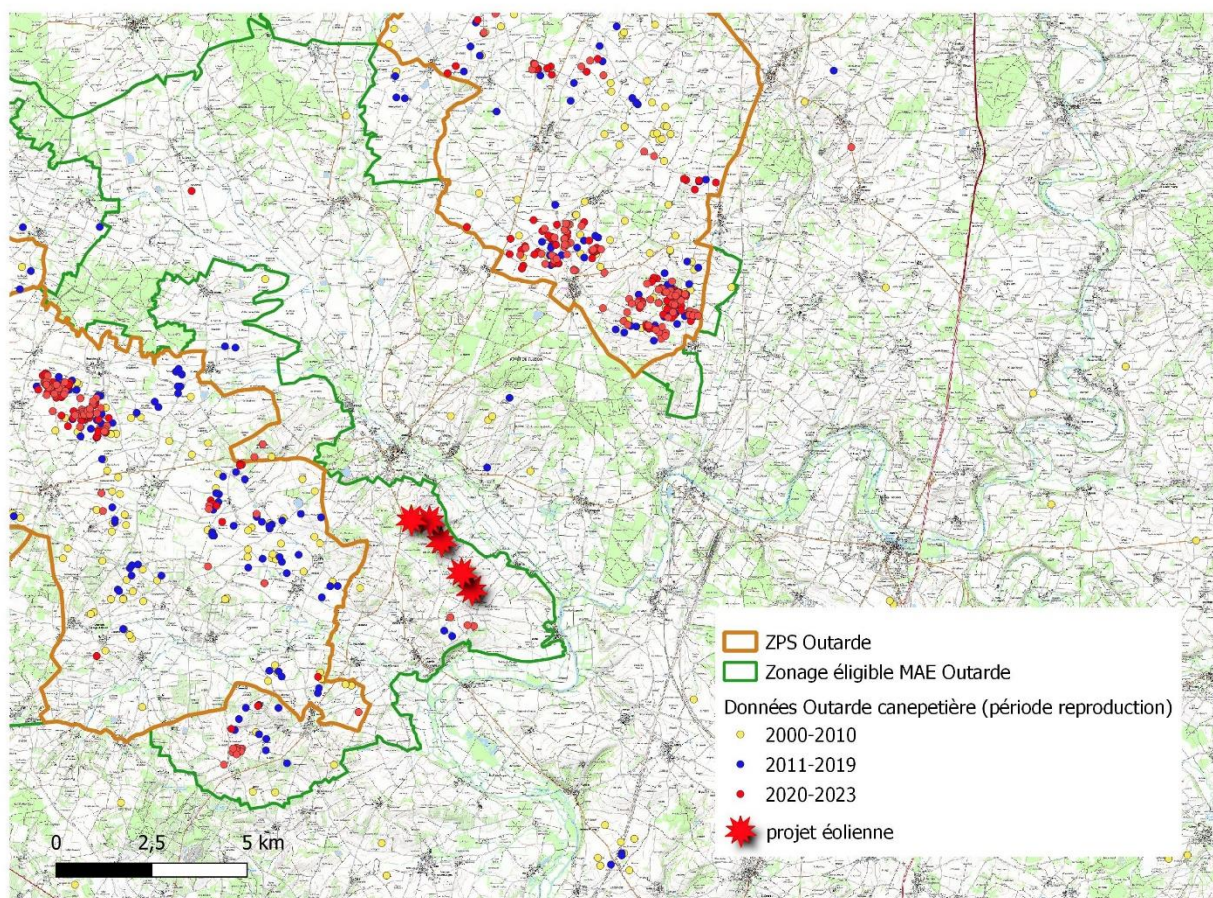
En Charente-Maritime - 21 rue Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 92 21 - charente-maritime@lpo.fr

En Charente - I-Pôle, 2 rue des chasseurs - 16400 PUYMOYEN

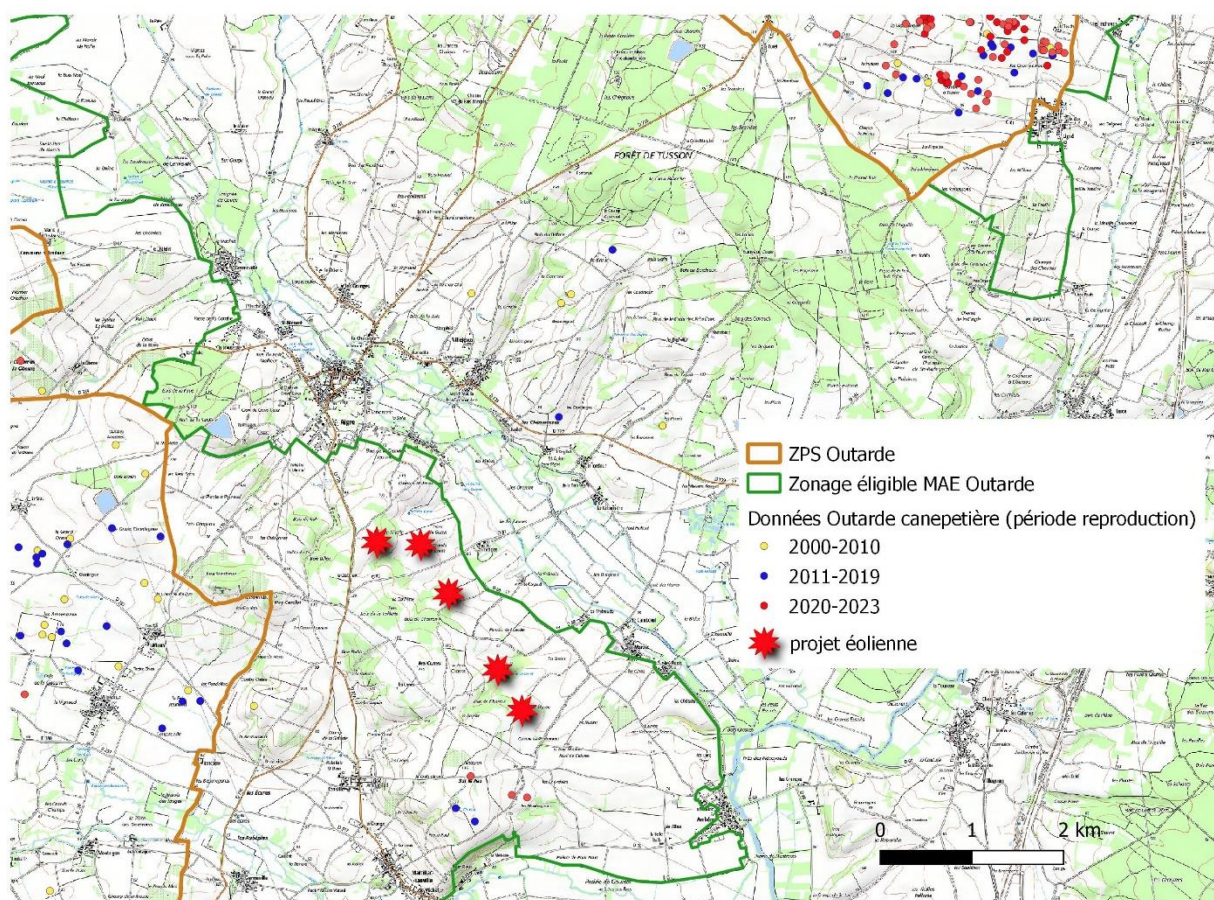
La localisation des parcelles herbacées (prairies, jachères...) n'est pas figée dans le temps. La mise en place de mesures agro-environnementales sur ce territoire permet de mettre en place sur le long terme (contrats de 5 ans renouvelables) des parcelles favorables à la reproduction des femelles outardes.

- C.3. Zone d'éligibilité aux mesures agro-environnementales « outarde »

Une autre omission de l'étude d'impact concerne la zone d'éligibilité aux mesures agro-environnementales « outarde ». Comme le montre les cartes ci-dessous, les cinq éoliennes se situent dans le zonage MAE « outarde ». (<https://cmds.chambre-agriculture.fr/environnement/maec/maec-plaines-a-outardes-de-poitou-charentes/>)



Carte : Zonages environnementaux (ZPS), observations d'outardes (source LPO) et zone d'éligibilité aux mesures agro-environnementales « outarde » à proximité des éoliennes du projet de Marcillac-Lanville



Carte : Zoom sur la localisation des observations d'outardes (source LPO) par rapport aux éoliennes en projet.

D. UNE ETUDE D'IMPACT INSUFFISANTE

D.1 Impact d'un projet éolien sur l'outarde.

D.1.1 : sur l'habitat disponible

On citera le Muséum national d'Histoire naturelle : « Les distances d'exclusion de différents types d'aménagements sur la présence de l'outarde ont été calculées et révèlent une grande sensibilité de l'espèce aux infrastructures et au bâti [...] Pour illustrer par un ordre de grandeur, cela signifie qu'une éolienne, considérée comme un élément vertical à l'instar du bâti, soustrairait 19,6 ha d'habitat favorable ou potentiel (cercle de 250 m de rayon). Ce qui pourrait représenter une centaine d'hectares pour un parc de 6 éoliennes, et cela sans considérer la diminution de la qualité de l'habitat qui est observée dans la tranche des 250-1 000 m. Cette situation serait particulièrement préoccupante concernant des sites potentiels de reconquête qui se trouveraient dès lors exclus ou "impropres" à l'espèce ».

D.1.2 : sur le risque de mortalité

La seule certitude que l'on ait en la matière est que le risque de mortalité par collision est peu documenté. Mais, et nous suivons là encore le Muséum national d'Histoire naturelle : « Il n'est cependant pas permis de conclure à une absence de risque de collision par l'espèce vis-à-vis des mâts ou des pales, car il n'existe pas à l'heure actuelle de parc éolien dans les zones de vie les plus sensibles des outardes. Notons à ce stade que compte tenu de son statut de conservation et de sa dynamique, la population du Centre Ouest pourrait ne pas être à même de supporter une nouvelle source de mortalité additionnelle, même

lpo.fr/poitou-charentes



Agir pour la biodiversité

minime ». Par ailleurs, poursuit le Muséum, il est établi (et le porteur de projet en fait lui-même état) que l'outarde est « très sensible aux infrastructures, notamment aux lignes de distribution électriques où de nombreuses collisions sont documentées [...] Le fait que l'outarde entre en collision avec ces éléments, nous renseigne sur les faibles capacités de détection potentielles de ces dispositifs et/ou sur la faible manœuvrabilité dont elle fait preuve en vol, ne lui permettant pas d'esquiver les obstacles même s'ils sont détectés [...] Ces contraintes physiologiques, poussent à interpréter avec la plus grande prudence l'absence relevée à ce jour de collision entre une outarde et une éolienne en France ; d'autant plus qu'aucune étude scientifique détaillée et appliquée à cette espèce n'a été conduite à ce sujet ».

On ne peut être plus clair, et l'affirmation de la sensibilité limitée des outardes aux risques de collisions du porteur de projet se transforme, principe de précaution aidant, en une impossibilité de conclure et donc en une nécessité de prise en compte forte. D'autant que statistiquement plus les individus sont rares moins les collisions sont susceptibles de se produire... mais plus celles-ci sont préjudiciables à l'espèce.

On ne peut nullement conclure à l'absence d'impact d'un projet tel que celui-ci. En effet, si l'on peut débattre de l'ampleur de la destruction d'habitat d'espèce protégée ou du risque de destruction d'espèce protégée on ne peut en aucun cas remettre en cause la réalité de leur existence. Les outardes volent de nuit et de jour à hauteur d'éolienne et sont donc susceptibles de rentrer en collision avec les pales, et aucune outarde ne nichera sur la plateforme au pied d'un mât éolien... il y a donc bien « perte de la fonctionnalité écologique de ses habitats et donc, au sens réglementaire, une altération de ces habitats protégés ». En la circonstance, le droit français prévoit expressément la nécessité d'une demande de « dérogation espèce protégée » et de l'application de la démarche ERC. (https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014_guide_reglementation_especes_pro_eolien.pdf)

D.2 Démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Concernant l'outarde et l'avifaune de plaine, l'évitement et la compensation sont totalement oubliées par le porteur de projet qui a seulement intégré une démarche de réduction en réalisant les travaux en dehors de la période de reproduction des espèces et une mesure d'accompagnement avec un minimum de 5 ha par éolienne de « création de mosaïque, favorable à l'avifaune de plaine » (Mesure E20).

D.2.1 L'évitement :

Le MNHN dans son *Avis sur les éléments scientifiques et techniques à prendre en compte dans le cadre du développement des parcs éoliens terrestres dans l'aire de répartition en France métropolitaine de l'outarde canepetière*, préconise (p20) : « **d'éviter les ZPS (et leurs extensions en cours ou envisagées) pour le développement éolien et d'appliquer également cet évitement dans une zone tampon de très forte sensibilité de 2 km autour de ces zones (les femelles peuvent nicher jusqu'à 2 km des leks), définie en cohérence avec les objectifs de reconquête de l'espèce et de maîtrise des autres pressions influençant sa conservation. Nous recommandons, par souci de cohérence, d'efficacité et de pertinence d'appliquer cette logique d'évitement aux zonages MAE Outarde. Concernant les places de chants et sites d'hivernages hors ZPS et zonages MAE Outarde, nous recommandons d'appliquer une zone d'évitement de très forte sensibilité de 2 km autour de chaque lek (si petit soit-il sur la période 2000-2019) et sites d'hivernages connus, définie en cohérence avec les objectifs de reconquête de l'espèce et de maîtrise des autres pressions influençant sa conservation. Compte-tenu des caractéristiques de l'écologie et du comportement de l'espèce, les noyaux périphériques peuvent jouer un rôle important dans le fonctionnement global de la population. Ils doivent faire l'objet de la même attention que les noyaux au sein des ZPS.** »

La position de l'État, développée dans le document *Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine* (<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/stategie-regionale-enr.pdf>) est d'ailleurs très claire à ce sujet (p. 6) : en matière d'éolien terrestre « la question qui se pose en Nouvelle-Aquitaine n'est pas tant celle de l'atteinte des objectifs régionaux de production mais plutôt des conditions d'atteinte de ces objectifs. [...] Il s'agira, en conséquence, de privilégier les projets répondant à des critères qualitatifs, avec un haut niveau de prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, bruit notamment) ». À ce titre (p. 22), « le principe d'évitement des zones à intérêt majeur pour la biodiversité et les paysages (zone Natura 2000 terrestres, par exemple) conduisant à un rejet des dossiers avant enquête publique est pérennisé. Par ailleurs, certains critères environnementaux pourront se renforcer au regard des résultats

lpo.fr/poitou-charentes

LPO Poitou-Charentes

Siège : 25, rue Victor Grignard - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 - poitoucharentes@lpo.fr - poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145

En Charente-Maritime - 21 rue Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 92 21 - charente-maritime@lpo.fr

En Charente - I-Pôle, 2 rue des chasseurs - 16400 PUUYMOYEN



d'études nationales sur les impacts des éoliennes (expertise nationale du Muséum National d'histoire naturelle sur l'outarde canepetière). »

Il va de soi que le projet éolien de Marcillac-Lanville n'a tenu aucun compte de ces recommandations fortes en choisissant comme site d'implantation un secteur à proximité d'une ZPS et sur un zonage MAE dédiés à l'outarde. Sa « bonne volonté » se limitant à une mesure de « création de mosaïque, favorable à l'avifaune de plaine » de 5 ha par éolienne...

D.2.2 La compensation :

Le porteur de projet s'engage à créer et maintenir une mesure d'accompagnement avec un minimum de 5 fois 5 ha de « création de mosaïque, favorable à l'avifaune de plaine » (Mesure E20).

Les 25 ha magnanimement proposés par le porteur de projet représentent une misère par rapport aux enjeux du parc éolien. Surtout si l'on se souvient des propos du Muséum : « une éolienne, considérée comme un élément vertical à l'instar du bâti, soustrairait 19,6 ha d'habitat favorable ou potentiel (cercle de 250 m de rayon) ». Un calcul rapide nous donne une perte d'habitat potentielle de 100 ha pour 5 éoliennes !

Cette mesure « volontaire », se révèle tout aussi timide si on la compare à d'autres projets éoliens situés dans des zones moins impactantes pour l'avifaune de plaine et où il y a cependant plus de surfaces d'accompagnement ainsi que du financement pour de la protection des nichées (dont œdicnèmes et busards).

De plus, cette « compensation » n'apporte strictement aucune plus-value par rapport au dispositif actuel des mesures agro-environnementales qui permet déjà de mettre en place des parcelles favorables à la reproduction des outardes sur cette plaine de Marcillac-Lanville.

EN CONCLUSION

Au regard de tout ce qui vient d'être présenté, objectivement très inquiète quant au devenir de l'outarde canepetière dans les plaines du Poitou-Charentes, et eu égard à toutes les menaces qui pèsent sur cette espèce, comme aux multiples efforts financiers et humains entrepris pour éviter sa disparition,

la LPO Poitou-Charentes exprime fermement son opposition au projet d'installation et d'exploitation du parc éolien « ABO WIND » de la commune Marcillac-Lanville et demande son rejet dans l'état actuel des études et des connaissances.

Nous considérons que l'étude d'impact fait apparaître :

- Un projet où les réalités du terrain en matière de biodiversité sont ignorées ou sous-estimées ;
- Un projet qui ne respecte pas les données et contraintes environnementales et/ou administratives ;
- Un projet où la cohérence entre les différentes politiques (développement durable, biodiversité...) est absente ;
- Un projet qui met réellement (et à nos portes !) en péril une espèce qui fait l'objet de toutes les attentions en Poitou-Charentes, en France et en Europe – la sauvegarde de la biodiversité commence bien chez nous et non à l'autre bout du monde ;
- Enfin, un projet où doit s'appliquer plus que jamais un principe de précaution, il y a quelque temps *appelé de tous* et maintenant, devenu « constitutionnel ».

Vous demandant de bien vouloir examiner attentivement toutes ces remarques afin de les intégrer à votre réflexion, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre parfaite considération.

Régis Ouvrard,
Délégué territorial LPO Poitou-Charentes

lpo.fr/poitou-charentes

Sujet : [INTERNET] AVIS DEFAVORABLE - PROJET EOLIEN Marcillac-Lanville

De : Sabine Eichler <eichler@orange.fr>

Date : 17/10/2023 21:14

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

HABITANTE DU NORD CHARENTE, JE DIS QUE CELA SUFFIT !!!

On n'en veut plus de vos éoliennes.

JE SUIS EXTRÊMEMENT DÉFAVORABLE AU PROJET DE 6 ÉOLIENNES SUPPLÉMENTAIRES À MARCILLAC-LANVILLE.

Il n'y a plus un seul endroit à l'horizon où poser son regard sans voir des pâles bouger.
Cela devient stressant.

**Avec 56 éoliennes en fonctionnement et 49 accordées,
nous sommes déjà en hyper saturation sur notre territoire.
Valider les 101 éoliennes en instruction, sans compter celles en projet,
annonce l'accélération de la dégradation de l'attractivité économique et écologique de notre secteur !!**

Ras le bol d'être pris pour la poubelle de la Nouvelle Aquitaine.

Sabine Eichler
16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] Marcillac-Lanville - Projet éolien ABOWIND - Contre le projet

De : Christian de MAS LATRIE <cmaslatrie@hotmail.com>

Date : 17/10/2023 23:21

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma position contre le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Marcillac-Lanville, projet présenté par la société ABOWIND :

- Le Nord-Charente est complètement saturé d'installations éoliennes. Et malheureusement de nombreux autres projets sont en cours d'instruction, d'installation ou bien dans les cartons des différents promoteurs. Saturation visuelle pour qui vit sur ce territoire !
- Notre territoire a suffisamment donnée en termes d'éolien puisque, selon les instances locales (PETR, CDC), la capacité de production « objectif » à l'horizon 2030 est déjà atteinte !
- Marcillac-Lanville comporte une magnifique abbatale : les éoliennes envisagées ne feront que détruire ce site historique ! Mais les promoteurs éoliens n'en ont que faire. L'exemple de l'église de Lichères illustre tout à fait cette avidité financière des promoteurs éoliens qui se moquent éperdument des conséquences et impact que peuvent infliger leurs moulins à vent au patrimoine historique, aux paysages si typiques de notre coin du Nord-Charente.
- Les éoliennes ont un facteur de charge de 25 % maximum, ce qui signifie qu'elle ne produise pas, en permanence, l'électricité dont nous avons besoin en permanence. Centrale à gaz et/ou charbon doivent être construites et/ou prolongées pour assurer la production électrique qui fait défaut par jour sans vent. Selon certains climtologues, dans le cadre du changement climatique, les périodes venteuses ont déjà baissé en nombre, provoquant l'arrêt plus fréquent des éoliennes.

Ma position que je vous demande de prendre en considération dans votre rapport d'enquête publique sur ce projet est que je suis contre ce projet.

Cordialement,

Ch. de Mas Latrie
Paizay-Naudouin 16240